

DIGRAIN PYRETHRE AEROSOL
IN1133


N : Dangereux pour l'environnement

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : DIGRAIN PYRETHRE AEROSOL
Identification du produit : Aérosol.
Type de produit : Insecticide.
Usage : Biocide TP18
Identification de la société : LODI GROUP
 Parc d'activités des quatre routes
 35390 GRAND FOUGERAY
 Email contact : regulatory@lodi.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : BNPC Nancy : 03 83 32 36 36

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Danger pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Symptômes liés à l'utilisation

- **Inhalation** : Linhalation des vapeurs peut causer des difficultés respiratoires
- **Contact avec la peau** : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- **Contact avec les yeux** : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
- **Ingestion** : Ingestion peu probable.

Attention : Récipient sous pression

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants / Impuretés : Ce produit est considéré comme dangereux

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
Pyrethrins	0,55 %	8003-34-7	232-319-8	----	Xn; R20/21/22 N; R50-53
Butoxyde de pipéronyle	4,4 %	51-03-6	----	----	N; R50-53
Hydrocarbures aliphatiques	1 à 10 %	64742-48-9	265-150-3	----	R10 Xn; R65 R66
1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (R 134a)	50 à 100 %	811-97-2	212-377-0	----	

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- **Contact avec les yeux** : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Consulter un médecin.

Autres informations : Dans tous les cas : Appeler un médecin.

DIGRAIN PYRETHRE AEROSOL
IN1133
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité	: Ininflammable.
Prévention	: Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer.
Moyens d'extinction	: Poudre sèche. Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone.
Incendies avoisinants	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les suppressions, refroidir les aérosols avec de l'eau.
Protection contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Procédures spéciales	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions générales	: Mesures à prendre contre le percement ou l'écrasement des aérosols provoquant la fuite du produit contenu dans les aérosols. Aérer la zone. Ecarter toute source d'ignition
Précautions individuelles	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Ne pas fumer. Evacuer et restreindre l'accès. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
Précautions pour l'environnement	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Méthodes de nettoyage	: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Général	: Par sécurité, respecter les consignes habituelles relatives aux aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de la palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Toutes les précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols. Ne pas pulvériser, ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage	: Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et sa température d'utilisation. Récipient sous pression. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
Mesures techniques de protection	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.
Stockage	: Il est recommandé de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons du soleil. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 50°C.
Stockage - à l'abri de	: Flamme nue. Chaleur. Rayons directs du soleil. Etincelles.

DIGRAIN PYRETHRE AEROSOL

IN1133

7 MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Manipulation : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - **Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.
 - **Protection de la peau** : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
 - **Protection des yeux** : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
 - **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.
- Limites d'exposition professionnelle** : 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (R 134a) : OEL (UK)-LTEL [ppm] : 1000

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C** : Liquide. (Principe actif liquide sous pression)
- Couleur** : (Liquide) Légèrement jaune.
- Odeur** : Léger (légère).
- Point d'éclair [°C]** : Non applicable.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Produits de décomposition dangereux** : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Conditions à éviter** : Chaleur.
Rayons directs du soleil. Flamme nue. Etincelles.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Informations toxicologiques** : Peut causer une dermatose par contact avec la peau.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]** : (Sur la substance active Pyréthrine) Oral rat : 700mg/Kg
Dermal rat : > 2000mg/Kg
Inhalation rat : 3,4 mg/L

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information relative aux effets écologiques** : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.
- CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel [mg/l]** : Pyréthrine : 0,0052 mg/L

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Généralités** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Eviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

DIGRAIN PYRETHRE AEROSOL
IN1133
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU	: 1950
- ADR/RID	: LQ 2 Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 1 l Emballages combinés - Colis : maximum : 30 kg Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum : 1 l Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum : 20 kg Groupe : A Classe : 2
- Désignation officielle de transport	: UN1950 AÉROSOLS, 2.2, 5A (Extrait de pyrèthre)
- ADR Classe	: 2
- Groupe d'emballage ADR	: A
- Etiquetage ADR	: 2.2

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s)	: N : Dangereux pour l'environnement
- Phrase(s) R	: R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S	: S23 : Ne pas respirer les aérosols. S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Composition : Substance dangereuse	: 1,1,1,2-Tétrafluoroéthane (R 134a) - Butoxyde de pipéronyle - Pyrethrins

16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)	: R10 : Inflammable. R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Révision	: Révision - Voir : *
Autres données	: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document